



« Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

ELABORATION DU PROJET DE VALORISATION

ET DE DEVELOPPEMENT DU BOURG CENTRE

Saverdun

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de deux de très petite taille.

En effet, 2 751 des 4 516 communes de la région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national.

3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes) et seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Certaines de ces communes remplissent une fonction de centralité vis à vis de son environnement économique et social ; elles doivent de ce fait, pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, touristiques, de loisirs...

Pour son développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil.

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de sa politique territoriale, la Région a décidé de soutenir les investissements publics locaux visant à renforcer l'attractivité et le développement des « *Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée* ».

Cette politique a pour objectif de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux.

Elle vise à :

- Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux, en développant des activités productives et résidentielles ;
- Améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- Accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Le Cahier des charges présenté ci-après a pour principal objectif de fixer un cadre général visant à la définition du projet global de valorisation et de développement de la politique BOURGS CENTRES OCCITANIE/PYRENEES - MEDITERRANEE de Saverdun ; cadre qui fixera les objectifs stratégiques et les priorités d'actions dans les domaines du cadre de vie, économique, urbain, patrimonial, environnemental, social, de la mobilité,... selon les besoins et les enjeux identifiés sur la commune.

1/ OBJET DU MARCHÉ - Etude stratégique pour le Développement et la Valorisation du Bourg-Centre de Saverdun

Dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles territoriales régionales (2018 – 2021), et plus précisément la politique BOURGS CENTRES OCCITANIE/PYRENEES - MEDITERRANEE, la commune éligible de Saverdun, entre autres, doit à ce stade de sa candidature, élaborer un projet de développement et de valorisation de son bourg-centre qui se traduira in fine par un programme d'actions opérationnel pluriannuel et spatialisé.

Le présent marché a pour objet l'accompagnement des élus et des techniciens dans la **définition d'une stratégie de développement et de valorisation de la commune** en vue de la signature de son propre contrat "Bourg-centre" avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le bourg centre appartenant au territoire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP), issue de la fusion des deux communautés de communes au 1er janvier 2017, il conviendra de **prendre en compte les dynamiques similaires** (*démarche Bourgs-centres, politique de la Ville, Action Cœur de Ville, ...*) en cours autour du pôle appaméen sur la Ville de Pamiers, St Jean du Falga et La Tour du Crieu, Mazères.

2/ CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE - appliqué à la commune et à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)

La commune de Saverdun est située aux Portes de l'Ariège, à la frontière de la Haute-Garonne et de l'Aude. Elle bénéficie d'une attractivité démographique du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine et de l'accessibilité facilitée par l'échangeur de l'autoroute A 66 et de la gare ferroviaire (axe Toulouse – Latour-de-Carol) avec un cadencement régulier toutes les 30 mn.

Le bourg-centre, pôle d'équilibre complémentaire au nord du territoire SCOT de la Vallée de l'Ariège, constitue à lui seul son propre bassin de vie et joue un rôle de centralité déterminant au regard de l'armature territoriale de la communauté de communes. En ce sens, son influence dépasse les limites administratives intercommunales voire même départementales (Ariège – Haute-Garonne - Aude).

Saverdun s'inscrit dans une dynamique plus large que son périmètre communal et intercommunal ; à titre d'exemple elle participe actuellement à l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) et d'un Plan Global de Déplacements (PGD) à l'échelle du SCOT de la Vallée de l'Ariège.

Les grandes étapes qui précèdent et conduisent au lancement de cette étude :

Révision du PLU (en cours – phase PADD)

***Candidature à la démarche Bourgs-centres
26/10/17****

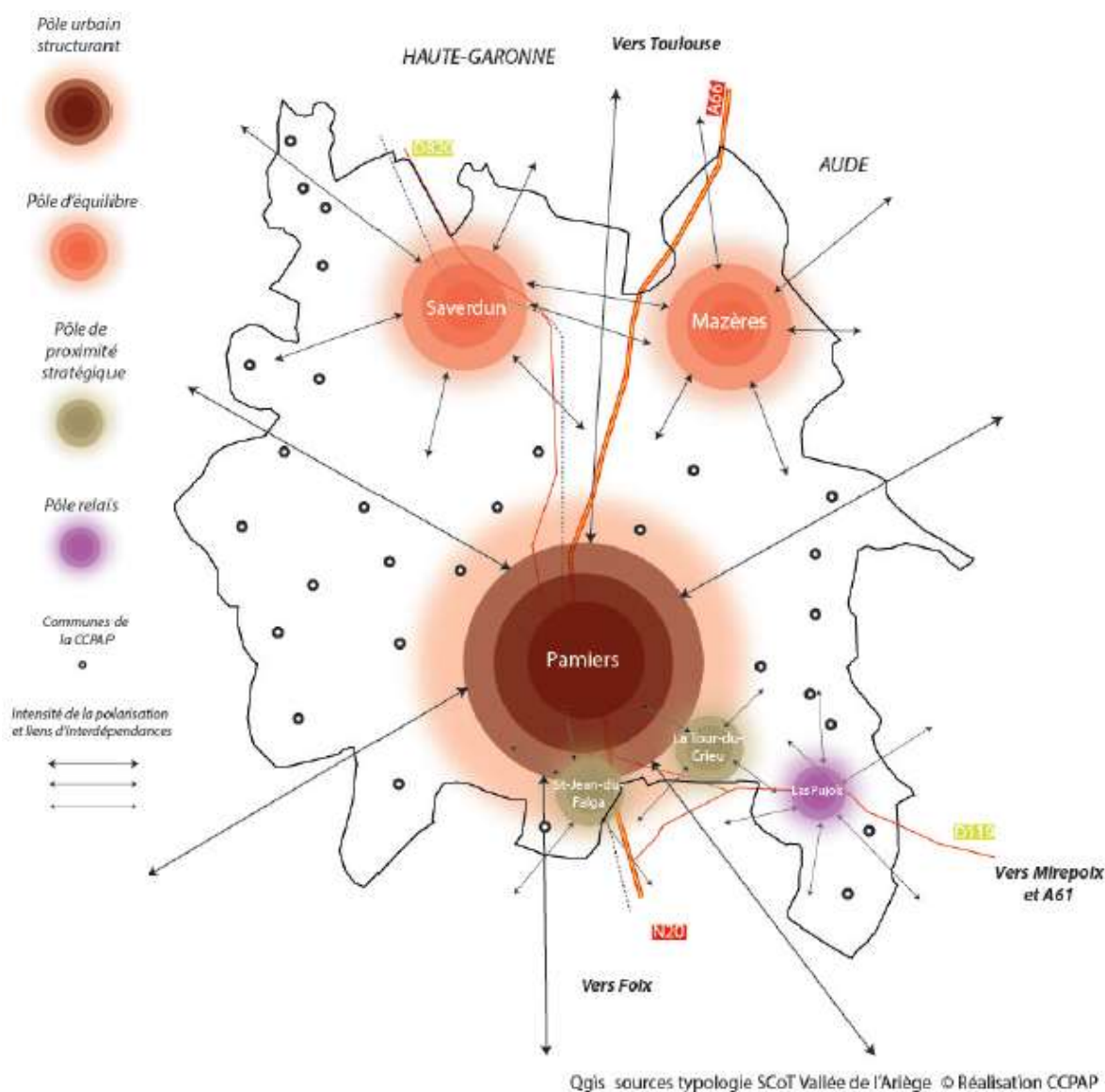
*Candidature à l'AAP « Action cœur de Ville »,
commune non retenue (2018)*

Candidature à la démarche TEP-CV (2017)

*Résultats de l'expérimentation à la démarche BIMBY
(2017)*

**Le dossier de pré-candidature est joint au cahier des charges (présentation succincte du bourg-centre et des enjeux).*

POLARISATION DU BOURG-CENTRE ET ARMATURE TERRITORIALE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE



3/ OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente étude constitue une **phase d'élaboration du Projet de Développement et de Valorisation du bourg-centre**. Il s'agira de prendre en compte l'ensemble des dynamiques du territoire interagissant avec le devenir de la commune de Saverdun, tant en ce qui concerne son « Bourg » que ce qui concerne son rôle de « Bourg-centre » vis-à-vis de son bassin de vie. On considèrera notamment les domaines du *cadre de vie, de l'habitat, du développement économique, des mobilités, des services et des équipements de centralité*. Les problématiques de *transition écologique et énergétique* seront abordées de manière transversale.

Ce projet devra s'inscrire dans la stratégie mise en œuvre par et sur le territoire :

- De la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)
- Du PETER de l'Ariège
- Du syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège

La politique Bourgs-Centres / Occitanie est une démarche partenariale. Par conséquent, la phase d'élaboration du projet de Développement et de Valorisation devra permettre de réunir autour de la table les acteurs essentiels concernés par les différentes thématiques abordées (habitat, économie, tourisme, culture, ...).

Ainsi la présente étude poursuit les objectifs suivants :

ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES ENJEUX

Apporter à la commune de Saverdun (et, pour ce qui la concerne, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées en fonction de ses compétences) l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du projet de Développement et de Valorisation du bourg centre.

Il ne s'agira pas de se lancer dans l'élaboration d'un état des lieux exhaustif du territoire mais de réaliser une **synthèse actualisée du diagnostic grâce aux études existantes inventoriées, afin de valider un diagnostic thématique partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.**

Des « données manquantes » pourront être identifiées mais devront faire l'objet d'une validation par le comité de suivi avant de donner lieu, le cas échéant, à un approfondissement du diagnostic.

Ce travail permettra d'identifier les enjeux suivants :

- le **renforcement du rôle de centralité** du bourg centre vis-à-vis de son bassin de proximité
- la **valorisation** de son attractivité, de son rayonnement sur le territoire élargi.

ETAPE 2 : DEFINITION DE LA STRATEGIE

Aider la commune de Saverdun à définir un **projet prospectif de l'évolution souhaitée en exprimant la vision du Bourg-Centre à moyen et long terme** tant en ce qui concerne le cœur même du bourg que de son rôle en termes de centralité vis à vis de son territoire. Ce projet constituera la **stratégie globale, formalisée en un Projet de Développement et de Valorisation de chaque Bourg-centre.**

ETAPE 3 : ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL D'ACTIONS

Décliner le projet de Développement et de Valorisation en propositions d'actions et de projets ;

Identifier les priorités thématiques et priorités d'actions en un « **schéma directeur spatialisé** » sur lequel s'appuieront la commune et la Communauté de Communes et définir un plan d'actions opérationnel pluriannuel (2018/2021) pour le bourg-centre.

Le livrable final prendra la forme du **contrat bourg-centre** (via le document fourni par la Région), intégrant un schéma directeur spatialisé de type « plan guide » et comprendra :

- un diagnostic synthétisé
- des études zoom sur des secteurs stratégiques (propositions de scénarii d'aménagement et propositions d'outils d'aide à la décision)
- un plan d'action opérationnel pluriannuel à échelle supracommunale.

4/ PERIMETRE ET CHAMPS D'INVESTIGATION DE L'ETUDE

La présente étude se concentrera sur le périmètre de la commune mais pas uniquement. Elle s'inscrira dans un champ plus élargi, tenant compte de l'échelon intercommunal et des échanges existants avec les communes limitrophes (services scolaires, administratifs, commerces, ...).

*Considérant la durée limitée de cette étude et des nombreuses thématiques à aborder, il sera demandé au prestataire d'intégrer une **réflexion prospective** (moyen/long termes) sur le plan de l'habitat et des mobilités, tenant compte des études thématiques approfondies à venir, portées par la CCPAP, qui permettront d'apporter*

in fine des outils – solutions – actions - projets adaptés en vue de répondre aux problématiques identifiées sur la commune :

- **L'habitat** : (début 2019) PLH et étude pré-opérationnelle Amélioration de l'habitat en vue de définir un nouveau programme sur le territoire de la CCPAP. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé la mise en place d'une OPAH-RU multi-sites sur Pamiers, Mazères et Saverdun et d'un PIG couvrant le reste du territoire.
- **Les mobilités** : étude complémentaire du PGD (plan global de déplacements) dans sa traduction opérationnelle (intermodalité, émergence des Pôles d'échanges Multimodaux sur le Vernet et Saverdun autour de l'infrastructure Gare, gestion du transport Marchandises, gestion du stationnement / hypothèse politique tarifaire en hyper-centre pour assurer une rotation journalière des véhicules sur des espaces à enjeux).

5/ PRESENTATION DETAILLEE DU CONTEXTE

Bâtie en bordure de rivière, l'Ariège, en limite de la plaine alluviale et au pied des premiers coteaux qui séparent les plaines de l'Ariège et de la Lèze, Saverdun est située à la jonction de trois espaces paysagers distincts :

- un paysage de grandes cultures délimitées par la végétation et les cours d'eau
- un paysage agricole extensif mais ponctué de zones boisées
- le sillon de l'Ariège pour Saverdun offrant une vision paysagère mixte

Cette diversité paysagère offre un mélange de plusieurs milieux, présentant parfois une ouverture de grands paysages sur la chaîne pyrénéenne ou refermée sur des espaces plus intimes. Cette pluralité paysagère, entre cultures de plaine et coteaux boisés est favorable au déplacement des espèces. Un enjeu de corridor a ainsi été identifié (voir document SCoT de la Vallée de l'Ariège).

Le principal élément environnement du territoire provient de la rivière Ariège qui concentre des enjeux naturalistes et touristiques importants.

Quant au patrimoine bâti, le bourg-centre offre un témoignage riche de son histoire. Saverdun présente un patrimoine historique varié (église de la nativité, mairie, mail du Balouard, histoire protestante...).

Analyse générale

La CCPAP et la commune concernée disposent d'un certain nombre d'études, documents ressources qui pourront être consultés par le prestataire pour la réalisation de cette étude :

CCPAP et partenaires du territoire		
<i>Etude pré-opérationnelle de l'habitat sur le territoire</i>	<i>ex CC du Canton de Saverdun</i>	<i>2013</i>
<i>Résultats du programme d'intérêt général (PIG)</i>	<i>ex CC du Canton de Saverdun</i>	<i>En cours</i>
<i>Etude sur les marchés de plein vent (Saverdun / Mazères)</i>	<i>ex CC du Canton de Saverdun</i>	<i>2016 - 2017</i>
<i>Projet intercommunal de territoire</i>	<i>CCPAP (fusion CCPP/ CCCS)</i>	<i>2016 - 2017</i>
<i>Note d'opportunité de la pré-candidature groupée des 5 bourgs-centre</i>	<i>CCPAP</i>	<i>2017</i>
<i>Document SCoT de la Vallée de l'Ariège</i>	<i>Syndicat Mixte du SCoT</i>	<i>2015-2021</i>
<i>Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP)</i>	<i>Conseil Départemental de l'Ariège</i>	<i>2016</i>
<i>Proposition d'axes d'intervention et pistes de réflexion pour la structuration commerciale des bourgs-centres de la CCPAP</i>	<i>CCI de l'Ariège</i>	

Saverdun	
<i>Révision du PLU (diagnostic disponible + PADD en cours)</i>	<i>En cours</i>
<i>Expérimentation de la démarche BIMBY</i>	<i>2016</i>
<i>Pré-candidature dans le cadre de la politique « Bourgs-centres »</i>	<i>2017</i>

<i>Contribution DDT sur le bourg-centre de Saverdun</i>	2017
<i>Candidature la démarche TEP-CV</i>	2017
<i>Candidature à l'appel à projet « Action Cœur de de Ville » (commune non retenue)</i>	2018
<i>Aménagement d'un cheminement piéton entre le centre-bourg et la zone commerciale nord (étude CAUE)</i>	Mars 2018
<i>Etude sur la vacance des logements (travail élaboré par un stagiaire de master)</i>	2015
<i>Candidature sur l'AMI friches</i>	En cours

Démarches engagées en matière de transition écologique et énergétique (en cours)	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : diagnostic disponible</i>	<i>Syndicat Mixte du SCoT</i>
<i>Plan Global de Déplacement (PGD) : diagnostic disponible</i>	<i>Syndicat Mixte du SCoT</i>

Il s'agira de dresser un premier bilan et une synthèse des études existantes en vue de l'élaboration du contrat bourg-centre. Des « données manquantes » pourront être identifiées mais devront faire l'objet d'une validation par le comité de suivi avant de donner lieu, le cas échéant, à un approfondissement du diagnostic.

Diagnostic approfondi de la structuration du Bourg-Centre :

Compte-tenu des ressources/études déjà existantes, et au vu des éléments manquants, le prestataire devra réaliser une synthèse tenant compte des éléments suivants :

	Saverdun	
	<i>réalisé</i>	<i>à réaliser</i>
L'organisation urbaine	X PLU en cours de révision	
Les caractéristiques architecturales et paysagères	X PLU en cours de révision	
Le fonctionnement du bourg centre et son usage	X PLU en cours de révision	
Les caractéristiques de la population et comparaison vis-à-vis de la commune et de son bassin de vie (<i>ex : caractéristiques des ménages, typologie au regard de l'occupation du parc de logements,</i>)	X PLU en cours de révision	
Les caractéristiques et l'état du parc de logements (<i>parc social, parc privé, parc public, fonctionnement du marché immobilier, analyse de la demande, identification de la vacance, ...</i>)	X Etude pré-opérationnelle 2013	
Le tissu économique, l'offre commerciale, les besoins exprimés,	X Contribution CCI + PLU en cours	
L'offre en équipements de services	X Candidature bourgs-centres + SDAASP*	
Les logiques de mobilités sur le bourg centre et sur le territoire intercommunal (<i>sur la base du diagnostic PGD</i>)	X Diagnostic PDG + PLU en cours	
La structuration de l'offre culturelle/ touristique	Projet d'étude universitaire à venir	

*Schéma départemental d'amélioration (de l'accessibilité) des services au public

6/ CONTENU DE LA MISSION

Il est laissé libre choix au bureau d'étude de proposer la méthodologie qu'il juge la plus adaptée et qu'il argumentera dans sa candidature. Toutefois, afin de préciser les attendus, sont présentées ci-après les trois étapes de validation souhaitées. A chacune des étapes de validation, se réunira le Comité de pilotage.

ETAPE 1 : SYNTHÈSE de DIAGNOSTIC et IDENTIFICATION DES ENJEUX

Diagnostic du Bourg-centre (cœur) et de son rôle pivot vis-à-vis de son territoire :

Il s'agira de dresser un premier bilan et une synthèse des études existantes en vue de l'élaboration des contrats bourg-centre. Des « données manquantes » pourront être identifiées mais devront faire l'objet d'une validation par le comité de suivi avant de donner lieu, le cas échéant, à un approfondissement du diagnostic.

- Analyse de la place du bourg-centre dans son environnement économique, social, environnemental, ...
- Qualification du « statut » de centralité du Bourg-Centre dans une vision dynamique et à long terme
- Vision prospective de cette fonction de centralité / potentiel d'attractivité au regard des évolutions démographiques et évolutions de la structure de la population, des mutations sociétales (évolutions des modes de consommation, mutation du monde du travail, nouvelles pratiques en matière de mobilité, nouvelles attentes en matière d'habitat, d'environnement, ...)
- **Production d'une carte de situation comprenant le positionnement du Bourg-centre au sein du territoire.**

Identification et spatialisation des enjeux :

- Analyse « atouts/faiblesses/opportunités/menaces » de la fonction de centralité et de l'attractivité du Bourg-centre
- Identification et spatialisation des enjeux et des leviers indispensables au développement du rôle de centralité et de l'attractivité du bourg centre.
- **Production d'une carte d'enjeux.**

ETAPE 2 : DEFINITION DE LA STRATEGIE

Stratégie d'ensemble :

Il s'agira pour le prestataire d'accompagner la commune pour faire émerger la « vision » de son Bourg-Centre et de son territoire à moyen et long terme : « l'ambition » de son projet. L'équipe proposera des outils d'aide à la décision pour les élus et il pourra être envisagé à cette étape l'élaboration de scénarii différenciés.

- Identification des axes stratégiques de développement et de valorisation à l'échelle du bourg-centre et du territoire, dans une approche transversale des sujets abordés lors du diagnostic. Les axes stratégiques seront formulés comme les réponses aux enjeux identifiés précédemment.

Le projet de Développement et de Valorisation du Bourg-centre

Il s'agit ici pour le Bureau d'étude d'une étape de traduction de la stratégie en un Projet d'ensemble et à long terme, qui se décomposera en propositions d'actions à mener :

- Expression du Projet de Développement et de Valorisation en un schéma directeur spatialisé et phasé (court / moyen/ long termes) avec programme opérationnel pluriannuel
- **Production de carte(s) stratégique(s) d'ensemble et/ou thématique(s), de type Plan Guide**

Au regard du diagnostic et de la stratégie globale de développement et de valorisation, le projet urbain global et transversal sera défini en s'appuyant sur les [thématiques suivantes](#) :

LA MOBILITE

La question de mobilités devra être traitée en référence au *Plan Global de Déplacement* (PGD) actuellement en cours d'élaboration et tenant compte qu'une *étude des mobilités à l'échelle du territoire intercommunal* sera menée prochainement.

Le diagnostic du PGD présente la situation des mobilités sur le pôle *triangulaire Saverdun – Mazères – Le Vernet d'Ariège* : distants de seulement 10 km, la commune peuvent être considérées comme **un seul système disposant d'un ensemble de pôles générateurs de déplacements**. On y retrouve des entreprises de tailles intermédiaires qui sont des employeurs importants pour le territoire de la Vallée de l'Ariège.

Malgré la présence d'une ligne SNCF présentant un bon niveau de service, son usage est loin d'être optimal et il conviendra de s'interroger sur les leviers susceptibles d'augmenter le nombre d'usagers. **Comment favoriser le report modal pour faire le lien entre la gare et le bourg centre ?**

En outre, la mobilité vers les espaces publics est encore largement centrée sur la voiture. **Quelles alternatives à la voiture individuelle ? Comment augmenter la part des modes actifs à destination du cœur de ville et de la périphérie (zones commerciales) ? Quelle réorganisation possible des stationnements pour donner plus de place aux piétons ? Comment adapter/maitriser la circulation des marchandises en centre-ville ?**

LE PARTAGE DES FONCTIONS DE CENTRALITE OU L'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION

Il s'agira d'étudier la **répartition des services offerts à la population** dans tous les domaines (santé, enfance, jeunesse et sport, social, ...) et pour tous les publics (de la petite enfance aux seniors, en passant par les publics en précarité et handicapés) tenant compte de l'évolution démographique* future. Le principal défi sera de maintenir et d'adapter les services présents aux nouveaux et futurs usages. **Quelles mutualisations ou complémentarités possibles ? Comment maintenir la jeunesse sur le territoire ? Comment anticiper les besoins face au vieillissement de la population ?**

**une attractivité qui dépasse les bassins de vie mais une fuite des jeunes adultes vers les pôles métropolitains dans le cadre des études supérieures.*

Cette réflexion devra également s'inscrire dans une démarche intercommunale visant la préservation d'un équilibre du partage des fonctions de centralité avec la ville de Pamiers et les autres bourgs-centres importants du territoire (Saint Jean du Falga et La Tour du Crieu).

L'HABITAT

Malgré une intervention publique importante en matière d'habitat, on constate que les **logements actuels ne correspondent plus aux attentes de la population et des nouveaux arrivants**. En effet, l'offre en logement (T5 et +) ne convient plus aux besoins des ménages qui se tournent vers des T3, puis T2 et T4 logements de taille moyenne. Il conviendra de s'interroger sur les leviers permettant de calibrer l'offre en logements pour la population actuelle et future.

Grâce aux dispositifs existants (PIG, OPAH-RU), le logement social se développe mais la **vacance structurelle** augmente dans un parc plutôt ancien avec un taux élevé du parc privé potentiellement indigne, en augmentation surtout dans le parc locatif.

Problématique de l'habitat en cœur de ville : comment favoriser le réinvestissement des logements vacants dans le bâti ancien ? Accessibilité, lutte contre la précarité énergétique ? Comment capter les publics empêchés et développer des solutions de financement pour les plus précaires ? Comment redonner de la dignité par la réhabilitation de logements insalubres (problématique très présente sur le territoire). Comment encourager la mixité sociale en favorisant une offre de logements diversifiée ? Quel développement maîtrisé et organisé

de l'urbanisation pour une gestion économe de l'espace ? (voir démarche BIMBY amorcée par la commune de Saverdun).

LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

A l'instar des autres territoires du département (voire même à l'échelle nationale), on observe une paupérisation des cœurs de ville, désertés par les services et commerces qui tendent à se déplacer vers les zones périphériques ou proches des zones commerciales intermédiaires. S'agissant du bourg centre, la présence des nombreux services et équipements publics compense la faible densité des commerces présents en centre-bourg. Toutefois, compte-tenu du dynamisme et de la croissance démographique, il conviendra d'anticiper au mieux les besoins pour être en mesure de répondre aux attentes des nouveaux arrivants. La question du maintien des commerces de proximité passe par la question de l'optimisation et l'amélioration de l'existant avec un travail sur l'accessibilité facilitée (mobilité active) et mise en synergie dans l'espace public.

Il conviendra de proposer des pistes d'action concernant :

- **La structuration de la fonction commerciale sur la commune et au niveau intercommunal, au regard des différentes polarités commerciales (Pamiers – Saint Jean du Falga/ Saverdun).**
- **Le maintien et le renforcement du commerce en cœur de ville face au développement des activités commerciales en zone périphériques et zones intermédiaires**
- **L'accompagnement du développement des « espaces intermédiaires et périphériques » (embellissement, confortement en dents creuses des zones non achevées, circulation, stationnement, ...) dont l'aménagement des entrées de ville.**
- **Il s'agira également de tenir compte des nouveaux usages de consommation via le e-commerce.**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a développé un système d'information géographique qui permet à la commune et aux EPCI d'avoir une vision en temps réel de l'évolution des entreprises artisanales sur son territoire.

Cet outil actualisé chaque mois permet de mesurer grâce à des livrets statistiques précis l'évolution par métiers, le nombre d'emplois, l'âge du chef d'entreprise, le nombre d'apprentis associé à une géolocalisation. L'accès à la donnée est gratuite pour les communes et les EPCI.

Cet outil d'aide à la décision contribue à l'identification des services de proximités offerts à la population, à créer car non couverts, ceux qu'il faut préserver grâce notamment à une transmission d'entreprise bien anticipée.

Les thématiques propres au bourg-centre :

LES ESPACES PUBLICS

Consciente des enjeux liés à la **mobilité active** comme opportunité de nouvelle structuration de la ville, Saverdun s'est lancée dans un plan local de déplacements doux, la rénovation complète du *mail du Balouard* dont la refonte des circulations et des stationnements avec une plus grande place donnée aux piétons et à l'espace public.

Selon une étude des services de la DDT (précitée antérieurement), la valorisation du cadre de vie saverdunois passe par la **requalification de l'espace urbain et de ses aménités** (ex : accessibilité et valorisation de la rivière Ariège), ainsi que par le renouvellement des formes urbaines pour un développement plus qualitatif et moins consommateur d'espace, en s'appuyant sur certaines formes du centre ancien, en les revitalisant sous le prisme des aspirations actuelles. **Il s'agira de proposer des pistes d'actions permettant de mieux partager et sécuriser les espaces publics et les cheminements actifs pour le confort du plus grand nombre.**

L'OFFRE CULTURELLE

La culture tient une place de choix sur la commune qui s'est dotée au fil des ans d'un cinéma, d'une médiathèque et un "hôtel des arts" qui regroupe l'ensemble des associations culturelles et artistiques de la ville. Dans ce cadre, elle conduit une politique culturelle avec une ligne artistique articulée autour de l'art contemporain et vise à travers cette ambition de contribuer à la revitalisation du cœur de ville. Différents immeubles en friche acquis par la commune peuvent permettre de renforcer le développement culturel de la ville en créant de nouveaux services et en favorisant les déambulations des usagers de site en site. **Il s'agira de proposer des pistes d'action qui intégreront la dimension culturelle comme stratégie de revitalisation du cœur de ville.**

LE PROJET ENVIRONNEMENTAL

Inscrite dans une démarche TEP-CV depuis mars 2017, Saverdun est résolument engagée dans la production d'énergies vertes via notamment son partenariat avec la Régie municipale. Récemment labellisée "territoire à énergie positive pour la croissance verte", la commune souhaite à court terme produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme et réfléchit pour ce faire à de nouvelles pistes de productions d'énergies renouvelables (projet en cours de centrale solaire photovoltaïque sur une ancienne gravière en cessation d'activité).

L'environnement du territoire est composé essentiellement d'une mosaïque agricole alliant des systèmes de grandes cultures de plaine et des systèmes bocagers sur les coteaux. De plus, la rivière Ariège, concernée par le plan de gestion Natura 2000 présente des enjeux naturalistes importants. **Ces deux entités naturelles (espaces agricoles et Ariège), véritables supports de qualité du cadre de vie et d'attractivité des territoires, méritent une attention particulière dans les futurs projets de développement.**

ETAPE 3 : ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL D' ACTIONS

Programme opérationnel pluriannuel

Le prestataire devra accompagner la commune de Saverdun à la priorisation des actions à engager, en vue de la mise en œuvre du Projet de Développement et de Valorisation à court terme, sur une première période de 4 ans (2018 – 2021) : le programme opérationnel pluriannuel. Il définira les **principales actions à mener en priorité** et en précisera le contenu par le biais de **fiches techniques** : schéma de principe des aménagements, modalités de mises en œuvre, etc.

Cette étape permettra de définir le programme opérationnel pluriannuel et de procéder à l'écriture du contrat Bourg-centre.

Sont attendus pour les actions prioritaires :

- un descriptif des opérations/ projets
- la maîtrise d'ouvrage (commune/intercommunalité)
- un phasage (étapes prévisionnelles sur 2018-2021)
- une estimation des coûts
- l'identification de partenariats financiers/ techniques pressentis

Les fiches comprendront les illustrations utiles à la compréhension des projets envisagés dans chaque ACTION (dans le cas de projets d'aménagement, production éventuelle de schémas de principe).

Ces éléments serviront de support à la commune et à la communauté de communes pour décliner par la suite son Programme Opérationnel annuel.

7/ GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

La phase de définition du projet de valorisation et de développement du « **Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** » de Saverdun s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale associant les acteurs suivants :

- Commune de Saverdun
- Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)*
- L'office de tourisme intercommunal
- Le syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège
- Le Conseil Départemental de l'Ariège
- La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- CCI de l'Ariège
- CMA de l'Ariège
- La chambre d'agriculture de l'Ariège
- DDT, DREAL, DRAC, STAP (services de l'Etat en fonction des enjeux)
- CAUE

**différents services à mobiliser en fonction des thématiques traitées (habitat, économie, patrimoine, tourisme, ...)*

Modalités d'organisation

Les services de la CCPAP assureront le rôle de coordinateur de la démarche entre la commune et les différents partenaires associés. Des bourgs

Le **Comité de Pilotage** (Région + partenaires) se réunira à minima 2 fois durant l'étude (au moment de la restitution du diagnostic stratégique – étape 1/ et au rendu de la définition de la stratégie et du programme opérationnel – étape 2/3).

Le **Comité de Suivi** (techniciens et élus de la commune + services de la CCPAP) se réunira à plusieurs occasions, pour valider :

- le lancement de la démarche (démarrage de l'étude)
- la restitution du diagnostic stratégique et validation éventuelle de données manquantes qui donnera lieu, le cas échéant, à un approfondissement du diagnostic.
- la définition de la stratégie
- l'élaboration du programme opérationnel pluriannuel

A la demande de la commune et/ou de la CCPAP, le comité de suivi pourra se réunir à d'autres occasions de la démarche (réunions thématiques au besoin habitat, économie, mobilités, ...)

8/ INFORMATION / MOBILISATION/ IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

La réussite d'un tel projet de valorisation et de développement est sous-tendue à son appropriation par les acteurs du territoire et la population. Une démarche et une méthode d'implication devra être mise en place tout au long de la phase de définition du projet. L'équipe projet (consultants) devra faire des propositions en ce sens.

Le prestataire pourra, le cas échéant, proposer d'ajouter à la liste (ci-dessus) des acteurs non identifiés au lancement de l'étude. (*Exemples : acteurs locaux représentatifs d'une thématique particulière, associations culturelles, sportives, ...*) La commune pourra associer les acteurs de son territoire au besoin (associations culturelles, sportives, ...).

9/ L'EQUIPE CANDIDATE

L'équipe candidate devra constituer une **équipe projet** ayant des compétences dans les domaines suivants : urbanisme, aménagement urbain, paysage, environnement, patrimoine, habitat, revitalisation économique (tourisme, commerces, ...).

La candidature pourra être établie par une même structure regroupant les différents domaines de compétences ou par un groupement constitué et adapté au présent marché. Le mandataire de l'équipe devra disposer des compétences en matière d'urbanisme et d'architecture. Le chef de projet qui piloter l'équipe sera identifié. Il aura la capacité à coordonner les savoirs et apports de chacun autour d'une démarche projet.

10/ CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

La proposition de l'équipe candidate devra notamment apporter des éléments d'information précis (contenu dans un mémoire technique) sur :

- Le phasage de l'étude,
- La méthodologie proposée pour chacune des phases de l'étude au regard du calendrier fixé
- La composition et l'organisation de l'équipe en fonction des différentes phases proposées,
- Les moyens mis en place pour la durée de l'étude,
- Les références de l'équipe sur des projets similaires,

L'offre sera présentée sous la forme d'un tableau DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire), détaillé TTC par phase et par cotraitant y compris les déplacements et frais de mission. Ce tableau récapitulatif fera figurer le nombre de jours par intervenant et par phase.

11/ DUREE DE L'ETUDE

La durée de l'étude ne devra pas excéder 3 mois à compter de la signature du contrat de prestation de services, hors délais de validation par la maîtrise d'ouvrage.